

DEPARTEMENT  
DES BOUCHES-DU-  
RHONE

ARRONDISSEMENT  
D'ARLES

N° AR2025\_07

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTE - EGALITE – FRATERNITE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
TERRE DE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES ARRÊTÉS DU PRÉSIDENT

### Arrêté de la Présidente portant cessation de fonction du régisseur suppléant, régie Service Tourisme de Terre de Provence Agglomération

**La Présidente de la Communauté d'Agglomération TERRE DE PROVENCE,**

**VU** la délibération du 21 janvier 2016 instaurant la Taxe de Séjour sur le territoire de Terre de Provence et fixant :

- les types d'hébergement concernés,
- les tarifs de nuit, par personne et par catégorie d'hébergement,
- les cas d'exonération.
- les périodes et les moyens de déclaration,
- les périodes et les moyens de collecte,
- les modalités d'utilisation du produit de cette taxe.

**VU** l'arrêté en date du 1<sup>er</sup> août 2016 instituant une régie de recettes Service Tourisme de Terre de Provence Agglomération ;

**CONSIDERANT** que Monsieur Yoann Rogier ne peut pas cumuler sa fonction de régisseur suppléant avec les fonctions de mandataire simple.

### ARRÊTE

**ARTICLE 1** : Il est mis fin aux fonctions de régisseur suppléant de la régie Tourisme de Monsieur Yoann Rogier, mandataire simple, à compter du 17 octobre 2024.

**ARTICLE 2** : Monsieur Yoann Rogier devra remettre au comptable ou au régisseur, le numéraire, les effets bancaires et postaux, le fond de caisse, les pièces justificatives d'avance ou de recette non encore adressées à l'ordonnateur ou au comptable ou celles devant faire l'objet de régularisation, les registres de comptabilité dûment totalisés et arrêtés ainsi que tout document relatif au fonctionnement de la régie.

**ARTICLE 3** : Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Trésorière du SGC de Châteaurenard sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Eyragues, le 01 avril 2025

La Présidente,  
Corinne CHABAUD





La Présidente,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Notifié le .....

Signature de l'agent/élu